



COMITE
MIDI-PYRENEES
DE NATATION



**DOSSIER D'INSCRIPTION
AUX TESTS D'ENTREE EN FORMATION
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Spécialité
« Activités Aquatiques et de la Natation »
2012-2013**

1. ETAT CIVIL

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Prénom :

Nom de naissance (pour les épouses) :

Date de naissance :/...../..... Ville et code postal de naissance :

Pays de naissance :

Nationalité : Française Autre (à préciser).....

Votre domicile habituel pendant la formation	Adresse : code postal : ville.....
--	---

Votre domicile habituel avant la formation	Adresse : code postal : ville.....
--	---

Téléphone fixe (obligatoire) : Portable.....

Courriel (obligatoire) :

SITUATION FAMILIALE

célibataire marié(e) pacsé(e) veuf(ve) séparé(e) divorcé(e)

2. SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION

Dernière classe suivie :

- 3^{ème}, CAP, BEP
 2^{nde}, 1^{ère}, Terminale
 1^{ère} ou 2^{ème} année de DEUG, DUT, BTS
 Licence, Maîtrise, DESS, DEA et plus

Diplôme le plus élevé obtenu :

- aucun diplôme BAC techno ou pro
 BEPC DEUG, DUT, BTS
 BEP-CAP Diplôme BAC + 3
 BAC Général ou plus

☞ Joindre copie des diplômes

Date d'arrêt des études :

DIPLOMES SPORTIFS ET SOCIO PROFESSIONNELS

Etes-vous titulaire	OUI	NON	Discipline	Date d'obtention
Partie commune du BEES 1 ^{er} degré				
BEES 1 ^{er} degré ou BPJEPS				
BNSSA				
Un groupe d'épreuves du BEESAN (à préciser)				

☞ Joindre copie des diplômes

♦ Suivez-vous actuellement une formation dans le champ du sport et/ou de l'animation OUI NON

☞ si « oui » précisez :

3. SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Vous êtes demandeur d'emploi

Inscrit au Pôle Emploi OUI NON

Bénéficiaire du RSA OUI NON

Situation auprès du Pôle Emploi

Bénéficiez-vous de l'allocation chômage OUI NON

Date de fin de droits :

Vous êtes salarié(e)

Profession :

Nom et adresse de l'employeur:

.....

Téléphone: Fax:

Courriel:

Nom et Qualité du responsable :

Type de contrat :

Date de début..... Date de fin.....

Autre situation

Etudiant Travailleur indépendant Congé parental Autre

☞ Si étudiant, joindre copie de la carte d'étudiant

Avez-vous engagé une demande de Validation d'Acquis de l'Expérience ?

OUI

NON

Frais pédagogiques : 5664,10 €

Frais pédagogiques pour les contrats de professionnalisation ou CAE/CUI : 6139,65 €

- Vous effectuez la formation dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation
OUI NON

☞ Joindre impérativement la copie de votre dossier de demande de prise en charge auprès du FONGECIF ou autre.

- Vous effectuez la formation dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation
OUI NON

☞ Joindre impérativement l'attestation de prise en charge de votre futur employeur

- Un organisme (club, fédération, association...) prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques de la formation

OUI NON

☞ Joindre impérativement une attestation de prise en charge avec cachet et signature du responsable de l'organisme.

- Vous prenez en charge la totalité des frais pédagogiques de la formation

OUI NON

- Vous intégrez la formation dans le cadre du dispositif P.A.S (Parcours Animation Sport)

OUI NON

☞ Joindre impérativement la copie de la notification adressée par la DRJSCS.

PRISE EN CHARGE FORMATION INITIALE

- Je souhaite que mon dossier d'inscription soit étudié par l'organisme de formation pour éventuellement bénéficier d'une prise en charge **partielle** (à hauteur de 65 % des frais pédagogiques) du Ministère des Sports.

☞ Joindre copie de votre carte d'étudiant ou copie du dernier diplôme obtenu.

CONVENTIONNEMENT CONSEIL REGIONAL MIDI PYRENEES

- je souhaite que mon dossier de demande de prise en charge par le Conseil Régional Midi Pyrénées soit étudié pour éventuellement bénéficier d'un financement total des frais pédagogiques dans la mesure des places disponibles.

☞ Joindre le « dossier de positionnement » présent dans le dossier d'inscription (pages 10, 11 et 12), complété et accompagné des pièces exigées.

Personne à prévenir en cas d'accident : NOM :Prénom :

N° Tél. : Lien de Parenté éventuel :

Coordonnées d'une autre personne à prévenir :

NOM..... Prénom :

N° Tél : Lien de parenté éventuel :

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur que :

- j'ai pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation
- les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables. *La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1,313-3,433-19,441-1 et 441-7 du code pénal).*

Fait le.....

Signature du candidat

6. PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Attestation de prévention et de secours en équipe de niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue, avec production de l'attestation de formation continue ou tout titre équivalent ou une attestation d'inscription à une session de formation
 - Un chèque de 80,00 € à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS correspondant aux frais de dossier.
 - Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB ou RIP)
 - Certificat Médical de non contre indication à la pratique et à l'encadrement des activités aquatiques et de la natation datant **de moins de 3 mois (utiliser obligatoirement le modèle présent en page 5)**.
 - Un dossier comprenant : un curriculum vitae, une lettre de motivation pour intégrer la formation, un projet professionnel.
 - Une Enveloppe (format A4) timbrée à 2,22 €
 - Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social **en cours de validité** (*document papier téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr*)
 - Trois photos d'identité (*indiquer vos nom, prénom et la formation au dos*)
 - Une attestation d'assurance en responsabilité civile **en cours de validité** (*à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule*).
 - Si vous êtes français, une photocopie de votre carte nationale d'identité recto/verso **en cours de validité**
 - Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité**
 - L'accusé de réception complété
 - Photocopie de tout titre ou diplôme obtenu (scolaire, universitaire, sportif, socio professionnel)
 - Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure
- Pour les candidats salariés
- Photocopie du contrat de travail -
 - Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation
-
- Pour les français de moins de 25 ans : le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense

DOSSIER À RETOURNER AU :
CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées
DEPARTEMENT EMPLOI FORMATION APPRENTISSAGE
1 AVENUE EDOUARD BELIN - BP 84373 - 31055 TOULOUSE CEDEX 4

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 24 MAI 2012 (le cachet de la poste faisant foi)
TESTS D'ENTRÉE : du 25 au 27 JUIN 2012

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ-NOUS AU
05.62.17.90.00

Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

« Je soussigné(e),, docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu des tests ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné, M./Mme, candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme..... présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à, le

Cachet

Signature du médecin



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS

DEPARTEMENT EMPLOI FORMATION APPRENTISSAGE
Affaire suivie par Cécile BERJEAUD

Nom.....

Prénom :

Adresse :

.....

Ville

ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

A remplir par le candidat et à joindre impérativement au dossier d'inscription

Le CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées a bien reçu votre dossier d'inscription le

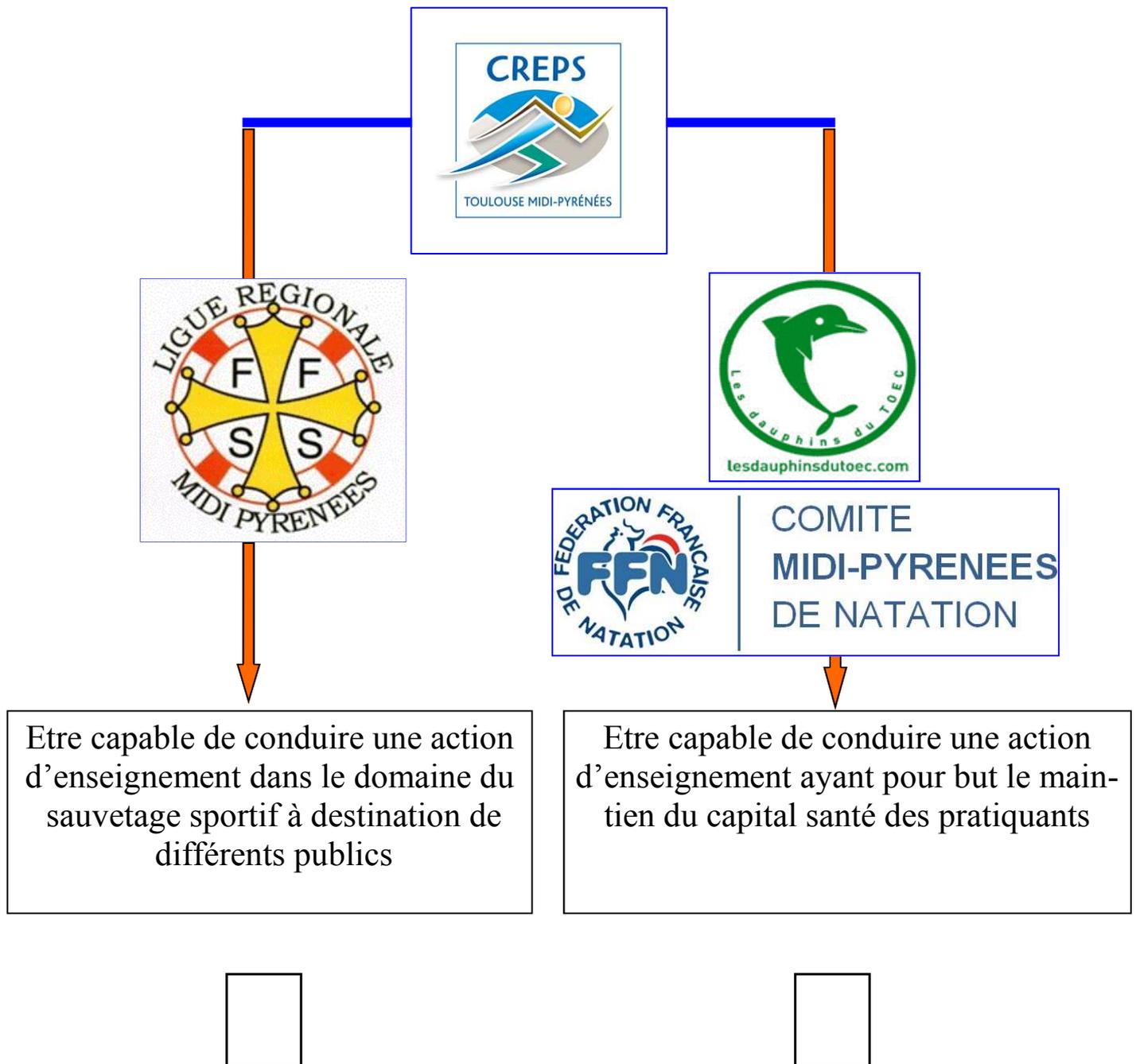
- COMPLET
- INCOMPLET

Veillez fournir au plus tard le la(les) pièce(s) manquante(s)

- Attestation de prévention et de secours en équipe de niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue, avec production de l'attestation de formation continue ou tout titre équivalent ou une attestation d'inscription à une session de formation
 - Un chèque de 80,00 € à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS correspondant aux frais de dossier.
 - Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB ou RIP)
 - Certificat Médical de non contre indication à la pratique et à l'encadrement des activités aquatiques et de la natation datant **de moins de 3 mois (utiliser obligatoirement le modèle présent en page 5)**.
 - Un dossier comprenant : un curriculum vitae, une lettre de motivation pour intégrer la formation, un projet professionnel.
 - Une Enveloppe (format A4) timbrée à 2,22 €
 - Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social **en cours de validité** (document papier téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr)
 - Trois photos d'identité (indiquer vos nom, prénom et la formation au dos)
 - Une attestation d'assurance en responsabilité civile **en cours de validité** (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule).
 - Si vous êtes français, une photocopie de votre carte nationale d'identité recto/verso **en cours de validité** ; Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité**
 - Photocopie de tout titre ou diplôme obtenu (scolaire, universitaire, sportif, socio professionnel) ;
 - copie de la dernière carte d'étudiant (si vous êtes sorti(e) du cursus scolaire ou universitaire depuis moins de 2 ans)
- Pour les candidats salariés
- Photocopie du contrat de travail -
 - Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation
 - Pour les français de moins de 25 ans : le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (excepté pour les jeunes filles nées avant le 1^{er} janvier 1983)

IMPORTANT : Deux UC 10 aux choix !

L'UC 10 ou **Unité Capitalisable d'adaptation** vise l'adaptation à l'emploi et au contexte particulier, c'est pourquoi dans le cadre du partenariat entre le CREPS et deux fédérations (la Fédération Française de sauvetage et de secourisme (**FFSS**) et la Fédération Française de Natation (**FFN**)), nous vous demandons de choisir par ordre de préférence les 2 UC 10 proposées, sachant que l'orientation finale se fera également par rapport aux résultats des tests d'entrée



Numérotez par ordre de préférence de 1 à 2 (1 étant votre choix priorité et 2 étant votre choix par défaut) dans les cases ci-dessous prévues à cet effet.

Vous trouverez un descriptif exhaustif du contenu de chaque UC 10 vous permettant de mieux envisager les contenus associés en page 8 (FFSS) et 9 (FFN)



UC10

Etre capable de conduire une action d'enseignement dans le domaine du sauvetage sportif à destination de différents publics



Cette unité d'adaptation identifiée « Sauvetage » doit être appréhendée dans ses différentes dimensions, à la fois utilitaire et sportive.

Pour compléter tous les éléments de ce volet Sauvetage, les candidats aborderont cette dimension durant les 2 premières semaines de formation sur deux écoles de sauvetage.

La première semaine permettra d'aborder la famille de l'eau plate sous sa forme théorique et pratique durant 4 jours.

La deuxième semaine se déroulera à Montpellier, aura pour support le Pôle France de Sauvetage Sportif du CREPS et donnera la possibilité d'aborder durant 3 jours les disciplines du sauvetage côtier.

Ces 2 semaines entamant le cursus du BP donnent l'occasion de placer les candidats dans des conditions pratiques liées à la Valence du BP Sauvetage.

Les thèmes fondamentaux de cette partie du cursus visent à :

- Familiariser l'apprenant au milieu naturel aquatique et à l'environnement qui le compose
- Faire découvrir le sauvetage aquatique sous ses 2 dimensions (Eau Plate et Côtier)
- Initier et perfectionner aux techniques de sauvetage sportif

Contenus de la formation

CADRE INSTITUTIONNEL

Historique et fonctionnement de la F.F.S.S.

ENS – label et degrés de capacités

Présentation de la discipline, de sa polyvalence et de ses exigences

APPROCHE DIDACTIQUE DE L'ACTIVITE

Savoir être, Savoir-faire, Savoir agir

Communiquer

Accueillir différents publics

Le projet de la structure d'accueil

SPECIFICITES TECHNIQUES ET MATERIELLES DU SAUVETAGE

Présentation du matériel

Techniques d'eau plate : mannequin, palmes, obstacles, bouée tube

Techniques côtières: nage, sprint, bâtons, planche, surf ski, sauvetage en bouée tube sauvetage en planche

Notions physiologiques de base

Connaissance du milieu, risques, environnement

Présentation des différentes zones de pratique, aspect sécuritaire

PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique et sportif

La construction de séances

L'adaptation au public

Les observables et l'évaluation

Contact : M. Vincent THOMAS, Tel : 06.82.31.28.94, Mail : vincent.thomas@ffss.fr

UC10

Etre capable de conduire une action d'enseignement ayant pour but le maintien du capital santé des pratiquants

Une étude statistique montre qu'après la détente, **le bien-être** et **la santé** arrive en 2^{ème} et 3^{ème} position dans les motifs entraînant la pratique d'une activité physique. L'intérêt et les bienfaits de la pratique aquatique sur notre santé n'est plus à démontrer et font l'objet d'un consensus médical. 90% des personnes interrogées associent la **natation** à la **santé** !

Quels que soit le type de public, le titulaire du BPJEPS AAN aura à proposer des séances dont l'objet sera la pratique de la natation ou des activités aquatiques dans le but de se sentir mieux...

Véritable enjeu pour notre société, cette unité d'adaptation vous permettra de contribuer à la protection de la santé des pratiquants.

Quels rôles ont les activités aquatiques sur la protection et le maintien du capital santé ?

Comment organiser ces séances ?

Quels types de situations proposer ?

Développer l'autonomie des pratiquants, associer natation et bien être, découvrir des activités nouvelles, entretenir sa forme, valoriser les efforts et les progrès...
Autant de thèmes qui seront abordés au cours de notre formation.

A chacun sa performance !



CONTACT

Cedric BENACQUISTA 05.61.62.61.92
Conseiller technique fédéral erf@mpffn.fr
Comité Midi-Pyrénées de Natation 72 rue Riquet 31000 Toulouse



MINISTÈRE DES SPORTS



DEMANDE D'ALLEGEMENTS

Toute demande doit être justifiée en apportant les éléments nécessaires (photocopies des diplômes, certificats de travail, de stage...).

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT Spécialité ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

Nom : _____ Prénom : _____

Unité capitalisable	Intitulé - Programme	Allègement demandé. (Oui ou Non)*
U.C. 1	Etre capable de communiquer dans les situations professionnelles	
U.C. 2	Etre capable de prendre en compte les caractéristiques du public pour préparer une action éducative	
U.C. 3	Etre capable de préparer un projet ainsi que son évaluation	
U.C. 4	Etre capable de participer au fonctionnement de la structure	
U.C. 5	Etre capable de préparer une séance dans le champ des activités aquatiques et de la natation	
U.C. 6	Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action dans le champ des activités aquatiques et de la natation	
U.C. 7	Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'activité professionnelle dans le champ des activités aquatiques et de la natation	
U.C. 8	Etre capable de conduire une action éducative dans le champ des activités aquatiques et de la natation	
U.C. 9	Etre capable de maîtriser les outils et les techniques nécessaires à la conduite de l'activité professionnelle dans le champ des activités aquatiques et de la natation	
U.C. 10 (AU CHOIX)	Etre capable de conduire une action d'enseignement dans le domaine du sauvetage sportif à destination de différents publics	
	Etre capable de conduire une action d'enseignement ayant pour but le maintien du capital santé des pratiquants	

Je sollicite le bénéfice des allègements de formation ci-dessus sachant que ceux-ci ne me dispensent pas obligatoirement des certifications.

Signature :

Dispenses et équivalences

1. Equivalence du diplôme

Les personnes titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif option « activités de la natation » (BEESAN), en possession du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur (CAEPMNS) en cours de validité, sont titulaires de droit des 10 UC du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités aquatiques et de la natation » (BP JEPS AAN).

2. Dispenses

- Les titulaires de l'attestation de réussite à la partie commune du BEES 1^{er} degré ou à la formation générale aux métiers sportifs de la montagne obtiennent de droit l'équivalence des UC 1, 2 et 3.
- Les candidats ayant obtenu l'UF générale du BEATEP obtiennent de droit l'équivalence des UC 1 et 4.
- Les candidats ayant obtenu l'UF pédagogique du BEATEP obtiennent de droit l'équivalence des UC 2 et 3.
- Les candidats titulaires du CQP « animateur de loisirs sportifs » obtiennent de droit l'équivalence de l'UC 2
- Les titulaires d'un BP JEPS obtiennent de droit l'équivalence des UC 1, 2, 3 et 4.

- Les personnes titulaires du diplôme d'Etat de maître nageur-sauveteur (DE MNS) en possession du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur en cours de validité, sont dispensés des UC 4 à 10 du BP JEPS AAN ;

- Les personnes ayant satisfait aux épreuves du groupe A de l'examen final prévu à l'article 14 de l'arrêté du 20 septembre 1989 fixant les conditions d'obtention de la formation spécifique du BEESAN, dont le livret de formation est en cours de validité, sont dispensées de l'UC 9 du BP JEPS AAN ;

- Les personnes ayant satisfait aux épreuves du groupe B de l'examen final prévu à l'article 14 de l'arrêté du 20 septembre 1989 fixant les conditions d'obtention de la formation spécifique du BEESAN, dont le livret de formation est en cours de validité, sont dispensées de l'UC 2 et des UC 5 à 8 BP JEPS AAN spécialité ;

- Les personnes ayant satisfait aux épreuves du groupe C de l'examen final prévu à l'article 14 de l'arrêté du 20 septembre 1989 fixant les conditions d'obtention de la formation spécifique du BEESAN, dont le livret de formation est en cours de validité sont dispensées des UC 4 et 10 du BP JEPS AAN ;

- Les personnes titulaires du brevet fédéral deuxième degré délivré par la Fédération française de natation, à jour de la formation continue, sont dispensées de l'UC 2, des UC 4 à UC 8 et de l'UC 10 du BP JEPS AAN ;

- Les personnes ayant validé le premier et le deuxième cycle prévus à l'article 4 de l'arrêté du 30 septembre 1985 relatif à la formation du BEESAN dont le livret de formation est en cours de validité, sont dispensés de l'UC 2 et des UC 5 à 9 du BP JEPS AAN ;

- Les personnes ayant validé le premier cycle prévu à l'article 4 de l'arrêté du 30 septembre 1985 relatif à la formation du BEESAN dont le livret de formation est en cours de validité et ayant validé l'UF 1 « enseignement de la natation » sont dispensés des UC 7 et 8 du BP JEPS AAN ;

- Les personnes ayant validé le premier cycle prévu à l'article 4 de l'arrêté du 30 septembre 1985 relatif à la formation du BEESAN, dont le livret de formation est en cours de validité et ayant validé l'UF 3 « enseignement spécialisé » et l'UF 4 « animation » prévus au même article sont dispensés des UC 5 et 6 du BP JEPS AAN ;

- Les personnes ayant validé le premier cycle prévu à l'article 4 de l'arrêté du 30 septembre 1985 relatif à la formation du BEESAN, dont le livret de formation est en cours de validité et ayant validé l'UF 5 « sécurité et connaissance du milieu professionnel » et l'UF 6 « hygiène et technologie » prévus au même article sont dispensés de l'UC 9 du BP JEPS AAN.

	UC1	UC2	UC3	UC4	UC5	UC6	UC7	UC8	UC9	UC10
BEESAN	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
DE MNS			X	X	X	X	X	X	X	X
Groupe A (modulaire)									X	
Groupe B (modulaire)		X			X	X	X	X		
Groupe C (modulaire)				X						X
BF 2		X		X	X	X	X	X		X
Cycle 1 et cycle 2 (CCC)		X			X	X	X	X	X	
Cycle 1 (CCC) UF1							X	X		
Cycle 1 (CCC) UF3 et 4					X	X				
Cycle 1 (CCC) UF 5 et 6									X	



Dossier de positionnement sur une Action Pré-Qualifiante ou Qualifiante



CADRE RESERVE AUX PRESCRIPTEURS (POLE-EMPLOI, MISSION LOCALE...)

STRUCTURE : ADRESSE :

Tél..... Fax :

Nom du prescripteur : Référent RRFE :

Date :

IDENTITE

NOM Prénom : H F

Adresse :

CP : Ville : Tél. :

Portable :

Date de naissance : + 26 ans - 26 ans

N° inscription ANPE : Date inscription ANPE :

Bénéficiaire d'un **PPAE** dans le cadre du **PARE** : oui non

Perçoit l'**ARE** : oui* non * Si oui - Date de fin des droits ouverts :

Dernière classe fréquentée : Date de sortie formation initiale :

Diplôme et/ou qualifications obtenu(e)s:..... Intitulé :

Date d'obtention :

CIVIS : Oui Non **Contrat d'avenir** : Oui Non

RMI : Oui Non **Travailleur Handicapé** : Oui Non

Autre :

Sortie du DAQ : Oui Non – Date : Si oui joindre Bilan Final

Dossier dérogatoire (motifs) : Niveau de qualification

A suivi une action de formation dans les 12 derniers mois – Laquelle :

ACTION DE FORMATION PRÉCONISÉE

Organisme de formation : Lieu de l'action :

Action de formation préconisée :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

Signature du Bénéficiaire *Signature du Prescripteur*

Démarches à effectuer pour faire ma demande de financement



Je prends rendez-vous avec mon conseiller Pôle Emploi pour valider avec lui mon projet de formation.

Il me remet un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) qui indique et valide mon projet de formation au CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées.

Je joins tous les documents requis (carte de demandeur d'emploi, CV, notification allocations chômage, lettre de motivation et PPAE)

Je retourne avant la date limite d'inscription l'ensemble de mon dossier au CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées.

**Pièces à joindre obligatoirement
à votre demande de financement par
le Conseil Régional Midi-Pyrénées**

- Photocopie de la carte d'inscription à Pôle Emploi**
- Un curriculum vitae
(parcours scolaire et professionnel)**
- La notification d'admission ou de rejet ASSEDIC**
- Une attestation de catégorie de demandeur d'emploi**
- Une lettre de motivation décrivant votre projet de formation.**
- Le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) délivré par votre conseiller Pôle Emploi et validant votre projet de formation.**
- Pour les salariés effectuant moins de 78h/mois, la copie du contrat de travail et l'autorisation de votre employeur à suivre la formation.**



TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.



GUIDE PRATIQUE DU CANDIDAT

A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

NOTE A L'ATTENTION DE TOUS LES CANDIDATS

- ① Vous devez être titulaire de l'Attestation de prévention et secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou de tout titre équivalent le jour de l'entrée en formation
- ① Vous devez renseigner toutes les rubriques du dossier d'inscription.
- ① Tout dossier incomplet ne sera pas traité et vous sera retourné
- ① Tout dossier envoyé après la date limite d'inscription (le cachet de la poste faisant foi) sera irrecevable.
- ① L'accusé de réception vous sera adressé après vérification de votre dossier. S'il ne vous est pas parvenu dans les huit jours suivant votre envoi, veuillez prendre contact avec le Département Formation du CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées au 05.62.17.90.00.
- ① Un numéro de téléphone fixe, pouvant être celui des parents, doit être obligatoirement indiqué : en effet, les enquêtes d'insertion professionnelle post-formation à 3-6 mois et à 15-18 mois sont instamment demandées par les financeurs. Les changements fréquents de numéro de téléphone portable compromettent largement la fiabilité des données que nous pouvons communiquer aux institutions et nuisent aux habilitations et prises en charge des formations que nous proposons.

① ASSURANCE DES STAGIAIRES :

1) **Responsabilité civile** : les stagiaires sont assurés par le CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées. pour les dommages causés à autrui dont ils seraient responsables dans le cadre de leur formation.

2) **Individuelle accident** : Durant les périodes de formation, le stagiaire est assuré par le CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées en individuelle accident, pour les dommages qu'il se causerait à lui-même ou dont il serait victime dans le cadre des activités du CENTRE DE FORMATION.

Les garanties proposées avec leur montant sont tenues à la disposition des stagiaires. Dans la mesure où le stagiaire estimerait celles-ci insuffisantes, il lui revient de souscrire à titre individuel une couverture complémentaire.

NOTICE EXPLICATIVE du DOSSIER D'INSCRIPTION

1. ETAT CIVIL

- Si vous déménagez pendant la durée de la formation, nous communiquer l'adresse à laquelle nous pouvons vous adresser les correspondances (convocations, devoirs...)

3. SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

- Types de contrat (à préciser) : par exemple : CDI, CDD, CAE, contrat d'avenir, contrat de professionnalisation, CES
- L'accord de votre employeur pour suivre la formation est obligatoire. Cette attestation doit être libellée sur papier en tête de la structure et signée par le dirigeant et avec le cachet de la structure.
- Votre disponibilité pour suivre la formation est indispensable et fait partie des critères de sélection.

4. FINANCEMENT DE LA FORMATION

- Pour toute démarche de prise en charge vous devez joindre un justificatif.
- En l'absence d'attestation de prise en charge (**employeur, OPCA**), **les frais de formation seront automatiquement à votre charge.**
- Si votre employeur prend en charge votre formation via son OPCA, vous devez joindre une attestation de prise en charge de votre employeur ainsi que la copie de la demande de prise en charge qui a été faite auprès de l'OPCA.

PRISE EN CHARGE FORMATION INITIALE

- Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle (65 %) par le Ministère des Sports sous réserve des crédits disponibles et de remplir les conditions (être âgé de moins de 30 ans, être sans emploi ou être étudiant ou sortir ou être sorti depuis moins de deux ans du cursus scolaire ou universitaire, être sans qualification professionnelle jeunesse et sports).

PRISE EN CHARGE PAR LE CONSEIL REGIONAL

- Le dossier de conventionnement pour une éventuelle prise en charge par le Conseil Régional Midi-Pyrénées doit être retourné complet avec votre dossier d'inscription. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.
La prise en charge vous sera accordée sous réserve des places disponibles et de remplir les conditions requises (être inscrit au Pôle Emploi ou être salarié effectuant moins de 78 heures mensuelles, ne pas être titulaire d'un diplôme professionnel égal ou supérieur au niveau IV).
Si le nombre de demandes est supérieur au nombre de places, la Région effectuera un classement de priorité au regard d'autres conditions qui lui sont propres.

5. ALLEGEMENTS ET DISPENSES

- Les demandes d'allègements, accompagnées des justificatifs requis, seront étudiées lors du positionnement préalable à l'entrée en formation

6. PIÈCES À FOURNIR POUR TOUS LES CANDIDATS

- Vérifiez bien la date de fin de droit figurant sur votre **attestation d'assuré(e) social**. Afin d'assurer votre protection en cas d'accident celle-ci doit être valide pendant toute la durée de la formation. Vous pouvez faire actualiser ce document sur Internet (www.ameli.fr) ou sur une borne vitale (CPAM...).

La photocopie de la carte vitale n'est pas recevable.



NON



OUI

La borne Interactive, pensez-y !

Elle vous permet de mettre votre carte Vitale à jour et d'obtenir sans attente :

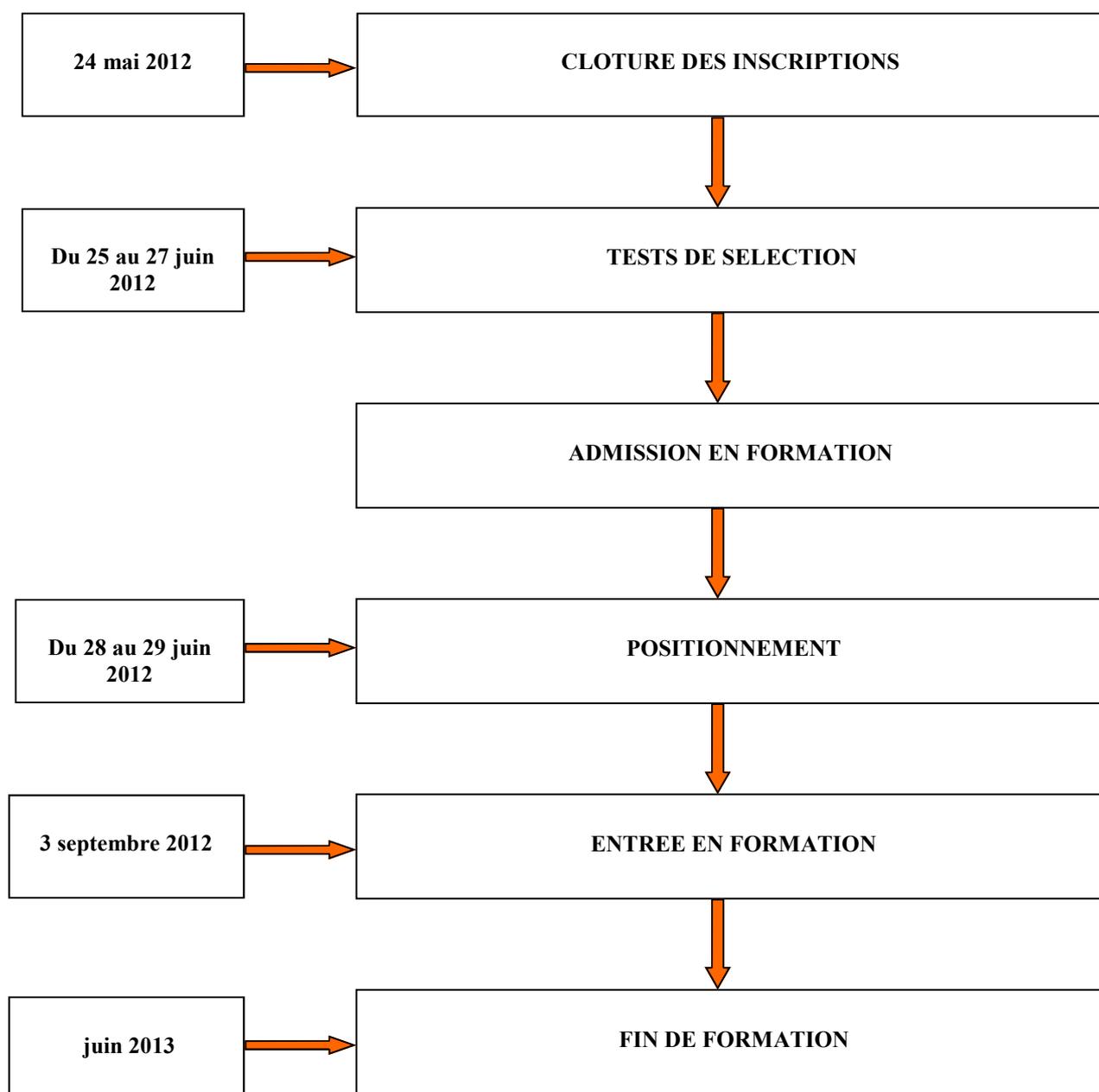
- une attestation de vos droits ou de la qualité d'ayant droit
 - une attestation de séjour dans un pays de l'Espace Économique Européen (E111)
 - un formulaire à compléter : pour le paiement des Indemnités Journalières maladie et maternité, accidents du travail ou maladie professionnelle
 - un formulaire de changement de situation, d'adresse...
 - une déclaration de perte ou de vol de votre carte Vitale
 - mettre à jour votre carte Vitale
- se procurer l'attestation d'assurance en responsabilité civile auprès de votre compagnie d'assurance véhicule ou habitation. Si vous n'avez pas d'assurance personnelle fournir celle de vos parents sur laquelle votre nom doit apparaître.
- Vous pouvez obtenir l'Attestation de Prévention et Secours en équipe de Niveau 1 (PSE1) auprès de la Croix Rouge, des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, ou de la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme.

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
Spécialité ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

DEFINITION DES ETAPES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

A l'issue des tests de sélection, le positionnement consiste à organiser, en collaboration avec chaque stagiaire, son parcours individualisé au regard des informations portant sur la nature et l'organisation de la formation, les épreuves certificatives qui valident l'obtention du diplôme, ainsi que sur les acquis antérieurs et les objectifs définis par le stagiaire au filtre des informations recueillies au cours du positionnement.

En début de formation, il est prévu, par dispositions réglementaires, d'organiser et de valider les exigences préalables à la mise en situation pédagogique. Il s'agit alors de s'assurer des capacités de chaque stagiaire à encadrer des pratiques en toute sécurité, mais dans le cadre d'une mise en situation pédagogique au sein de la structure d'accueil prévue par le dispositif de formation professionnelle en alternance.



BPJEPS SPECIALITE « ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION »

Volume horaire de la formation :

671 heures en centre de formation et 340 heures en alternance.

Cette formation est organisée par la voie d'unités capitalisables au nombre de 10 :

UC 1 : Etre capable (EC) de communiquer dans les situations professionnelles

UC 2 : EC de prendre en compte les caractéristiques du public pour préparer une action éducative

UC 3 : EC de préparer un projet ainsi que son évaluation

UC 4 : EC de participer au fonctionnement de la structure

UC 5 : EC de préparer une séance dans le champ des activités aquatiques et de la natation

UC 6 : EC d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action dans le champ des activités aquatiques et de la natation

UC 7 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'activité professionnelle dans le champ des activités aquatiques et de la natation

UC 8 : EC de conduire une action éducative dans le champ des activités aquatiques et de la natation

UC 9 : EC de maîtriser les outils et les techniques nécessaires à la conduite de l'activité professionnelle dans le champ des activités aquatiques et de la natation

UC 10 : **AU CHOIX !**



Etre capable de conduire une action d'enseignement dans le domaine du sauvetage sportif à destination de différents publics



Etre capable de conduire une action d'enseignement ayant pour but le maintien du capital santé des pratiquants

Epreuves des exigences préalables à l'entrée en formation BP JEPS activités aquatiques et de la natation

Test de performance sportive

Il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes. La réussite à cette épreuve peut être attestée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Test technique de sauvetage

Epreuve n° 1 : Elle consiste en un parcours aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 2 mètres et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau ;
- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre ;
- lors du remorquage, le mannequin devant avoir les voies aériennes dégagées, la face de son visage se trouve au dessus du niveau de l'eau.

Ce parcours doit être accompli en moins de **2 minutes 40 secondes**. A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. Il ne doit pas reprendre pied mais il est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain.

Le port d'une combinaison, de lunettes de piscine, de masque, de pince nez ou de tout autre matériel n'est pas autorisé.

Épreuve n° 2 : Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, en bassin de natation :

- le départ est donné par un coup de sifflet. Le candidat effectue une épreuve de sauvetage en moins de **4 minutes 20 secondes** sur une distance totale de 250 mètres ;

Au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;

- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin et à une profondeur comprise entre 2 mètres et 3,70 mètres au plus. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- le candidat remonte le mannequin dans la zone des cinq mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée ;
- la remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale. Le candidat peut ne plus utiliser le masque et tuba ;
- les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palmes, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui ;
- lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face du visage du mannequin doit se trouver au dessus du niveau de l'eau ;
- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente.
- le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre.

Épreuve n° 3 : Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique en assurant le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse et se situe à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord :

- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité tout en la rassurant ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le sauveteur effectue une vérification des fonctions vitales, puis il explique succinctement la démarche qu'il compte mettre en œuvre pour assurer le secours à la victime.



AUTORISATION DE DIFFUSION ET DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)

Monsieur*, Madame*, Mademoiselle*.....

Autorise le CREPS de Toulouse Midi Pyrénées à diffuser sur le site internet ainsi que sur tout document de l'établissement les photos me concernant prises lors d'activités de formation.

Cette autorisation n'est valable que dans ce cadre et ne peut donner lieu à aucune poursuite ni à une quelconque indemnisation.

* (rayer la mention inutile)

Fait à Toulouse, le

Signature (pour les mineurs, signature des parents)